

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE LA SEANCE Du 20 mai 2015

Date de la convocation : 13 mai 2015

Etaient présents : Guy BARRAL ; Pierre MIRABEL, Franck MORIN, Odile RIONDET, Lucie BARRAL, Jean-Michel BUDYNEK, Michèle TRINQUET, Jean Paul JACQUET, Alain BOMBRUN, Bruno DUCHAMP, Sabine BUDYNEK, Evelyne QUINCIEU, Béatrice DUMAS, Dominique PASTOR, Laurence GILLIARD,

Pascal JURDYC, Jordan CLERC, Elodie MORIN.

Absents: Mireille DUMONT, David GIUST, Elodie JAILLOT

Ont donné procuration : Elisabeth DEVOS Mme Odile MORIN a été nommé secrétaire.

Monsieur le Maire donne compte rendu des actes signés en application des articles L 1421-11, L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales

Commission des finances et projets

- Contrat pour stratification salle du Conseil Municipal
 Cocontractant : SARL HOLDING JCN Prix TTC 1371.84 €
- Contrat pour le remplacement des profils bas de porte fenêtres par des seuils (salle du conseil)
 Cocontractant : PR ACTIVITE BATIMENT Prix TTC 1356.00 €
- Contrat pour des travaux de stratification (salle du conseil)
 Cocontractant : SARL HOLDING JCN Prix TTC 358.32 €
- Contrat pour des travaux de réfection peinture et plafond (bureau de poste)
 Cocontractant : MULTIWORKS Prix TTC 1875.00 €
- Contrat pour des travaux de réfection (bureau de poste)
 Cocontractant : DUCAB Prix TTC 1353.60 €
- Contrat pour des housses de téléphones (service technique)
 Cocontractant : BOULANGER Prix TTC 79.98 €
- Contrat pour le nettoyage des meubles et vitres (salle du conseil)
 Cocontractant : FACILITY Prix TTC 540.00 €
- Contrat pour le raccordement électrique stockage services techniques
 Cocontractant : ERDF Prix TTC 2593.28 €





Commission Cadre de Vie et Proximité

Contrat pour la fourniture de semis de jachères fleuries
 Cocontractant : DUCHAMP ESPACES VERTS – Prix TTC 1893.60€

• Contrat pour le nivellement du tas de terre situé le long du chemin de fer (chemin sous le bois) Cocontractant : LYON ESPACES VERTS - Prix TTC 780.00 €

Commission scolaire et sociale

Contrat pour la fourniture de plaques de protection (centre de loisirs)
 Cocontractant : CS FRANCE – Prix TTC 888,24 €

• Contrat pour la remise en état de la cour du centre de loisirs Cocontractant : BEAUFRERE TP – Prix TTC 19800.00 €

Contrat pour des travaux de peinture pour l'escalier (centre de loisirs)
 Cocontractant : ELRP – Prix TTC 1176.00 €

 Contrat pour des travaux de plâtrerie peinture pour le préau Cocontractant : ELRP – Prix TTC 10905.60 €

Contrat pour la pose de film dépoli (centre de loisirs)
 Cocontractant : SAMIVER – Prix TTC 206.65 €

Contrat pour des travaux d'électricité (préau)
 Cocontractant : ELEC4 – Prix TTC 3094.84 €

Contrat pour la fourniture et pose de menuiserie aluminium (préau)
 Cocontractant : DUCAB – Prix TTC 2987.62 €

Contrat pour la fourniture et pose d'une barrière de sécurité,
 Cocontractant : SERRURERIE STEFAN – Prix TTC 1512.00 €

• Contrat pour la fourniture et pose de PVC (centre de loisirs) Cocontractant : SAMIVER – Prix TTC 1238.32 €

• Contrat pour la fourniture d'extincteurs, les plans d'évacuations et autres matériels à prévoir. (centre de loisirs)

Cocontractant : SICLI - Prix TTC 1411.085 €

Contrat pour une commande de cylindres (centre de loisirs)
 Cocontractant : LBA THIVEL – Prix TTC 2785.92 €

Contrat pour une commande de cylindres (centre de loisirs)
 Cocontractant : LBS – Prix TTC 1058.94 €

Contrat pour la fourniture et pose de doubles vitrage feuilletés (pôle scolaire)
 Cocontractant : AU COUPE VERRE – Prix TTC 1206.03 €





- Contrat pour le débouchage et curage canalisations WC (pôle scolaire) Cocontractant : THIERRY CHEFNEUX Prix TTC 360.00 €
- Contrat pour une intervention dépannage électrique dans une salle de classe (pôle scolaire)
 Cocontractant : PIVIDAL Prix TTC 247.20€
- Contrat pour du matériel d'animation (restaurant scolaire)
 Cocontractant : WESCO Prix TTC 501.68 €
- Contrat pour des chariots de sacs à linge école maternelle
 Cocontractant : MANUTAN COLLECTVITE Prix TTC 396.00 €
- Contrat pour la fourniture et installation de PC (pôle scolaire) Cocontractant : MICROLOGIC Prix TTC 8640.00€
- Contrat pour la fourniture et installation de pack office 2013 (pôle scolaire) Cocontractant : MICROLOGIC Prix TTC 4488.00 €
- Contrat pour remise en état des piliers de bois (préau école primaire)
 Cocontractant : FACILITY Prix TTC 756.00 €
- Contrat pour du matériel de restauration (restaurant scolaire)
 Cocontractant : HENRI JULIEN Prix TTC 330.84 €
- Contrat pour des fournitures scolaires (école maternelle)
 Cocontractant : LIBRAIRIE DU CHANGE Prix TTC 617.55 €
- Contrat pour des fournitures scolaires (école maternelle)
 Cocontractant : WILALEX Prix TTC 77.00
- Contrat pour le démontage d'une clôture (centre de loisirs)
 Cocontractant : MAÇONNERIE JEAN CLAUDE- Prix TTC 1140.00 €
- Contrat pour créer une ouverture dans le préau
 Cocontractant : MAÇONNERIE JEAN CLAUDE Prix TTC 1620.00 €
- Contrat pour des travaux de plomberie chauffage (préau)
 Cocontractant : SARL MARTIN Prix TTC 2353.20 €

Commission Culture Communication, et Relations Institutionnelles

- Contrat pour la réalisation du flash info du mois d'avril
 Cocontractant : IMPRIMERIE DE L'ALPHABET Prix TTC 500.40 €
- Contrat pour des livres de lectures (médiathèque)
 Cocontractant : GRAND CERF Prix TTC 261.00 €
- Contrat pour la création et impression de documents pour la diffusion d'informations -Carte de vœux : création, impression, mise sous pli Prix TTC 2610.00 € / an -Magazine municipal annuel :
 Création, rédaction Prix TTC 6216.00 € / an impression de 52 pages + couverture Prix TTC 4440.00 € / an





impression de 56 pages + couverture - Prix TTC 4560.00 € / an

-2 dépliants annuels culturels pour la médiathèque :

création, exécution, impression - Prix TTC 757.60 € / an

impression - Prix TTC 1797.60 € / an

-Dépliant forum des associations : création, impression - Prix TTC 1741.20 € / an

-Flyers: création, impression - Prix TTC 526.80 € en A6 / an et TTC 560.40 € en A5 / an

Cocontractant: DU BRUIT AU BALCON

Contrat pour un point écoute CD (médiathèque)

Cocontractant: INTERCO - Prix TTC 2535.60 €

Contrat pour une animation lecture « paysan et moi, et moi et moi » (médiathèque)

Cocontractant : CHILOE Prix TTC 605.00€

Contrat pour un accès de BD numériques (médiathèque)

Cocontractant : IZNEO Prix TTC 297.00€

 Contrat pour deux ateliers simultanés « Dessine-moi une maison » et «Notre immeuble d'habitation » (médiathèque)

Cocontractant : CHIC DE L'ARCHI Prix TTC 150.00€

Contrat pour la réalisation de photos suite à rénovation (église)

Cocontractant: HDMEDIA Prix TTC 516.00 €

• Contrat pour une animation lecture « paysan et moi, et moi et moi » (médiathèque)

Cocontractant: SUCRES SALES Prix TTC 273.00€

Contrat pour des fournitures de papeterie (médiathèque)

Cocontractant: PICHON - Prix TTC 160.79 €

Contrat pour 5 liseuses (médiathèque)

Cocontractant: FNAC - Prix TTC 774,00 €

Contrat pour 3 câbles HDMI

Cocontractant: ROBELPHONE - Prix TTC 21.42 €

• Contrat pour une bouilloire sans fil (médiathèque)

Cocontractant : BOULANGER - Prix TTC 23.69 €

Commission développement durable et urbanisme

 Contrat pour le diagnostic de « dysfonctionnement » chaudière et programme de régulation (pôle scolaire)

Cocontractant: COFELY SERVICES - Prix TTC 297.60 €

• Contrat pour le diagnostic de « dysfonctionnement régulation plancher chauffant » extension (restaurant scolaire)

Cocontractant : COFELY SERVICES - Prix TTC 148.80 €

Contrat pour des supports au sol (église)

Cocontractant: SICLI - Prix TTC 91.84 €





• Contrat pour le remplacement de la grande aiguille du cadran horaire face EST (église) Cocontractant : DESMARQUEST - Prix TTC 1022.58 €

Commission sport et Associations

Contrat pour le changement de paumelles universelles sur la porte coupe feu (local foot)
 Cocontractant : DUCAB – Prix TTC 198.00

Contrat pour l'aménagement de placards dans une réserve (salle verchère)
 Cocontractant : M.D.E CHAZAUD – Prix TTC 2787.60 €

Administration générale

Contrat pour entretien véhicule berlingo (service technique)
 Cocontractant : GARAGE SAURA – Prix TTC 364.26 €

Délibération N° 15-05-22

Objet : Création d'un poste d'ATSEM de 1ere classe et suppression d'un poste d'adjoint technique

Rapporteur: Odile Riondet

Un agent nommé sur le grade d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet, chargé des taches d'ATSEM à l'école maternelle, fait valoir ses droits à la retraite en juillet prochain.

Il est proposé:

- -de le remplacer par un agent possédant le grade d'ATSEM 1ère classe
- -de créer le poste correspondant à compter d'août 2015
- -de supprimer le poste d'adjoint technique en aout 2015
- -de dire que la rémunération de ce poste sera calculée sur l'indice correspondant à ce grade ;

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi N° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret 92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité,

La création d'un poste d'ATSEM 1ère classe De supprimer le poste d'Adjoint technique de 2ème classe.





Délibération N° 15-05-23

Objet : Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe dans le cadre

de l'avancement de grade Rapporteur : Dominique Pastor

Dans le cadre de l'avancement de grade, un agent nommé sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet, remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet.

Il est proposé,

- -De créer le poste correspondant.
- -De supprimer le poste d'adjoint principal technique de 2ème classe à temps complet.
- -La rémunération de ce poste sera calculée sur l'indice correspondant à ce grade ;

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi N° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, décide :

En l'attente de la CAP du 21 mai 2015, de créer 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet

De supprimer le poste d'adjoint principal technique de 2ème classe à temps complet.

Délibération N° 15-05-24

Objet : Participation à la protection sociale complémentaire

Rapporteur: Pierre Mirabel

La MNT propose une protection sociale complémentaire permettant aux agents de bénéficier d'un complément de salaire, lorsque la durée d'un congé maladie, est supérieure à 90 jours.

Dans le cadre de la labellisation de la garantie, l'adhésion devient individuelle, et la participation de la collectivité n'est plus fixée en %.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;





Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ; Vu la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38,

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du Comité technique paritaire du 28 avril 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide,

- -de participer à compter du 1^{er}mai 2015, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- -de verser une participation mensuelle de 10 € brut à tous les agents pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée
- -la prise en charge des non-titulaires

Délibération N° 15-05-25

Objet : Convention avec les associations percevant plus de 23000 € d'aide municipale **Rapporteur** : Michèle Trinquet

Le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, stipule :

Il est obligatoire de conclure une convention avec une association, comme prévu par le troisième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 susvisée, lorsque les aides municipales dépassent le montant annuel de 23000 €», incluant la subvention de fonctionnement, les locaux, l'entretien, etc.

Cette Convention vise à assurer la conformité des objectifs aux orientations fixées de la municipalité :

- Elle précise le champ et les modalités de partenariat entre les associations et la commune, conformément aux orientations générales de la commune;
- •Elle assure un meilleur suivi opérationnel, financier et administratif de ce partenariat, notamment par rapport aux dispositions légales et réglementaires.

Le Texte de la Convention s'articule sur un plan-type, en précisant :

- L'objet ;
- Les engagements de l'association et de la Commune;
- Les modalités de suivi;
- •Des prescriptions générales et financières.





Les associations concernées en 2015 sont les suivantes : Sud Lyonnais Football La Boule Sportive Sérézin Solaize Basket Solaize Tennis

Après en avoir délibéré, le Conseil décide,

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions, conclues, avec les associations concernées

Vu par nous, Maire de la commune de SOLAIZE, pour être affiché le 27 mai 2015, conformément à la loi du 04 août 1884

Le Maire Guy Barral

